



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 octobre 2020**

Conseillers Municipaux 15 - Présents 13  
Date de convocation : 29 septembre 2020

Compte rendu sommaire des décisions prises par le Conseil Municipal (article L2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Valière légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu exceptionnellement à la Salle Espace Loisirs, sous la présidence de Viviane DURAND, Maire.

PRÉSENTS : Viviane DURAND, Gérard DAUZAT, Charles CATHALA, Nicolas SOURD, Ingrid NUIJTEN, Catherine CAMBRIELS, Rémy CAMBRIELS, Philippe GRENIER, Rémi HERPIN, Hervé RIVAT, Stéphanie MAZAROTTI, Marie PECH, Ingrid VOLLEREAU.

ABSENTS : Jean Paul BRU, Eric LAPIERRE.

PROCURATIONS : Eric LAPIERRE à Gérard DAUZAT, Jean-Paul BRU à Viviane DURAND

SECRÉTAIRE : Ingrid VOLLEREAU

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un Hangar Technique. Elle indique que les dossiers de subventions doivent être déposés auprès du Conseil départemental avant le 31 octobre. Elle sollicite l'accord de déposer une demande d'aide financière auprès du département et de l'Etat

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour déposer toutes les demandes d'aides financières dans le cadre de la construction du hangar technique.

**VOTE : à l'unanimité**

\* \* \*

Madame le Maire explique que la façade du clocher du Fort se dégrade. Elle propose au Conseil Municipal de déposer une demande d'aide financière à la Région, à l'Europe et au Grand Narbonne pour nous aider dans sa réfection.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour déposer toutes les demandes d'aides financières dans le cadre de la réfection du clocher du Fort.

**VOTE : à l'unanimité**

\* \* \*

Madame le Maire présente un projet de parc éolien porté par la société BayWar.e. sur le secteur des Garrigues et qui s'étendrait également sur les Communes de Pouzols Minervois et Mailhac. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal rappelle qu'un projet de développement éolien est déjà en cours sur la Commune et à ce titre ne voit pas l'intérêt et la nécessité de donner suite favorable à ce parc.

**VOTE : Pour 0 - Contre : 13 - Abstention : 2**

\* \* \*

Madame le Maire rappelle que face à la difficulté de se doter en masque lors de la pandémie de COVID-19 au mois de mars nous avons mandaté le Grand Narbonne pour l'achat de 600 masques destinés à équiper la population de Sainte Valière. Après subvention de l'Etat le prix des masques s'élève à 0,90542 € TTC. Notre côte part est donc de 543, 25 €.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder au règlement de 543, 25 € à l'ordre du Grand Narbonne.

**VOTE : à l'unanimité**

\* \* \*

Madame le Maire rappelle que lors de la précédente réunion du Conseil elle avait été mandatée pour approfondir la proposition de l'application « VOTRE APPLI ». Elle présente donc le dossier fourni par le développeur.

Le Conseil Municipal trouve l'application très intéressante mais les frais de maintenance paraissent élevés. Il est donc confié à Catherine CAMBRIELS, Adjointe à la culture et à la communication, le soin de trouver d'autres applications de communications électroniques.

**VOTE : à l'unanimité**

\* \* \*

Madame le Maire rappelle les terribles inondations qui ont dévasté l'arrière pays niçois et indique que Aude Solidarité lance une collecte de fonds au profit des sinistrés. Elle propose de verser 1 € par habitant soit 573 €.

Le Conseil Municipal approuve le versement de cette aide et mandate Madame le maire pour son versement.

**VOTE : à l'unanimité**

\* \* \*

La séance est levée à 20 H 00

Sainte Valière, le 07 octobre 2020

Le Maire

Viviane DURAND

